

Interpellation 12-2026 Stehlin sécurité & salubrité à Pully

En date du 10 décembre 2025 à la suite de l'interpellation No 13-2025 concernant la propreté, entretien et sécurité de la ville de Pully, une résolution a été votée et acceptée par le conseil communal dont la teneur est la suivante :

Le Conseil communal de Pully invite la Municipalité à :

- un renforcement prioritaire des mesures de propreté et de sécurité
- la poursuite et à l'intensification des actions en faveur de la qualité des espaces publics
- la consolidation de la coordination sur le périmètre de la gare de Pully
- un suivi et une information au Conseil communal

A ce jour, aucune information n'a été communiquée au conseil communal.

Or, l'état des lieux publics reste très préoccupant, notamment en raison des problèmes suivants •

- Consommation de substances illicites dans les espaces publics ;
- Déchets Laissés à L'abandon ;
- Déjections canines dans Le petit parc de La Cure, autrefois interdit aux chiens. • Le soir, le parc de détente entre la place Neuve et la Clergère (parcelle no 11 du PA Clergère-Gare) est régulièrement occupé et devient une source importante de nuisances sonores. Les habitants de la Grand-Rue, comme ceux des quartiers avoisinants, subissent ces troubles sonores et incessants.

Le personnel de la voirie est écœuré par le volume des déchets de toute sortes. Malgré leurs rapports, ils ont le sentiment de ne pas être écoutés et soutenus dans leur travail.

Questions.

- 1 . Quand les services sociaux et la police prendront-ils des mesures concrètes pour assurer sérieusement la sécurité et la propreté dans la ville de Pully ?
- 2 Une personne sera-telle engagée comme éducateur ou éducatrice de rue ? Si oui, quand le sera-telle ?

André Stehlin

Union Pulliérane

Pully, le 28 octobre 2026